

14 Mai 2019

Atelier Territorial

Val'Eyrieux

Le Cheylard 17h

Introduction

1. Méthodologie

2. Présentation des ambitions du Projet d'Aménagement et de Développement Durables - PADD

3. Débats et compléments



Le SCoT c'est : une démarche collective issue d'une **volonté politique** pour préparer ensemble **l'avenir du territoire**

Une délibération de prescription le 1^{er} octobre 2015

Un **projet** partagé constitué de :

Un **diagnostic** partagé (socio-économie, environnement)

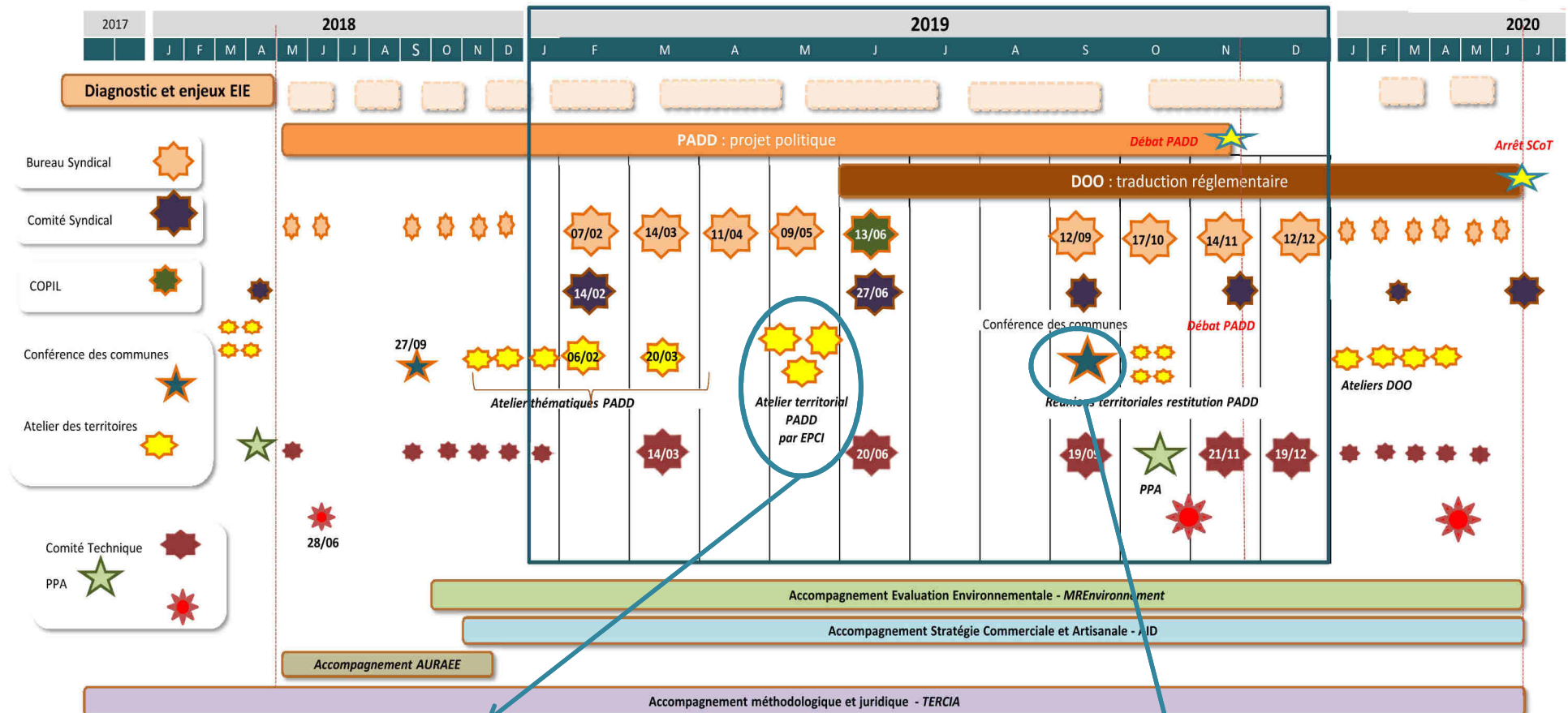
Présenté en mars 2018

Une **stratégie commune** de développement / un projet **politique PADD**

Un **cadre réglementaire** / des orientations pour la mise en œuvre du projet **DOO**



CALENDRIER GENERAL SCOT CA 2019

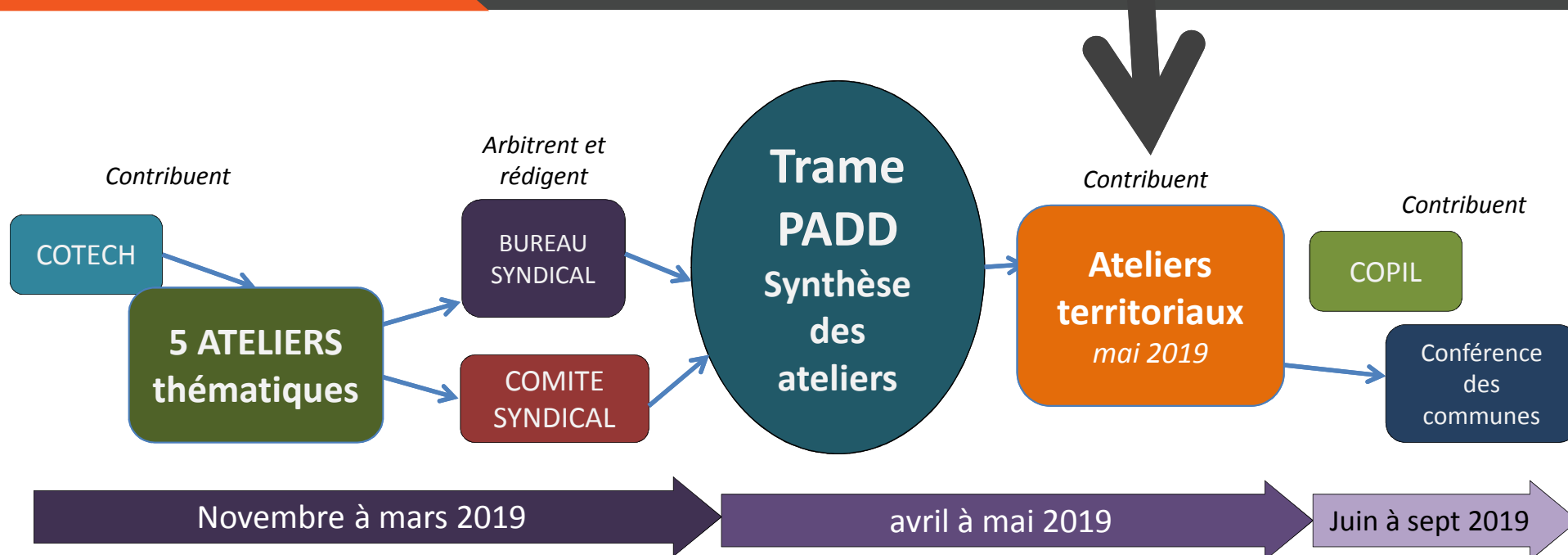


MAI 2019 : les Ateliers territoriaux par EPCI :

- Val'Éyrieux : mardi 14 mai à 17h au Cheylard
- Pays de Lamastre : mardi 21 mai 18h à Lamastre
- CAPCA : mardi 28 mai 18h au Pouzin

SEPTEMBRE 2019 :

Conférence des communes : vendredi 27 septembre



Les ATELIERS TERRITORIAUX :

- ✓ s'inscrivent à la suite des ateliers thématiques pour préciser les enjeux locaux
- ✓ une instance de discussions et de débats contradictoires

Objectif : une version consolidée du PADD en fin d'année avec le débat officiel en Comité syndical (fin novembre 2019)

14 Mai 2019

Construction du
Projet d'Aménagement et
de Développement Durable
– PADD

Le Cheylard 17h

CONSTRUIRE LE PADD

...l'avenir ne se prévoit pas, il se (co)construit...

Elus

- ✓ **1** conférence des communes
- ✓ **5** ateliers thématiques
- ✓ **10** bureaux syndicaux
- ✓ **3** comités syndicaux

Et

Partenaires

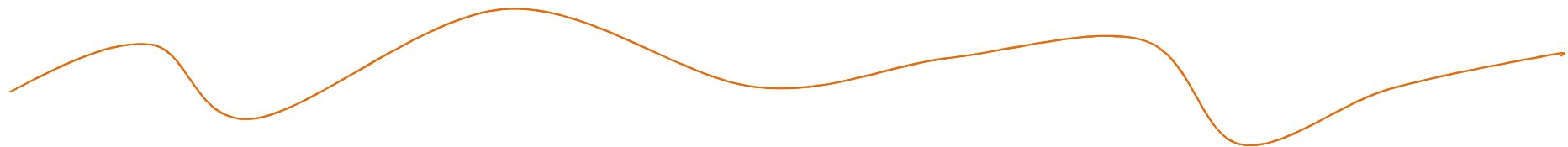
- ✓ **9** comités techniques (PPA)
- ✓ **3** comités d'expert



Déroulé de l'atelier :

✓ Présentation de la trame PADD :

- ✓ Présentation de toutes les orientations du territoire SCoT et zoom sur la CC Val'Eyrieux quand les enjeux sont spécifiques
- ✓ *En vert : les objectifs définis par la délibération de prescription du SCoT*
- ✓ *En Orange : les objectifs du PADD*
- ✓ *En violet : les points qui restent à développer/définir*



- ✓ **Présentation de toute la trame PADD avant le débat pour permettre de prendre connaissance de l'intégralité des objectifs (*compte tenu de la transversalité inhérente au SCoT*)**

Introduction : UNE VISION PARTAGEE

« *Le SCoT est une « chance » pour se développer »*

Des termes clés fondateurs exprimés en ateliers et en conférence des communes :

L'humain au  du projet...

Equilibre ✓ *un développement harmonieux... démographique, économique...*

Complémentarité ✓ *... sans concurrence mais apportant une plus-value à l'échelle des territoires*

Attractivité ✓ *cadre de vie, économie locale de qualité...*

Solidarité ✓ *permettre à chacun de trouver sa place...partager les ressources (enjeu de l'EAU), se déplacer...*

Respect ✓ *les paysages, les personnes fragiles (âgées, précaires...), la biodiversité....*

MAIS AUSSI :

- **Un territoire qui répond aux besoins de sa population à toutes les étapes d'une vie (*habitat, emploi, services...*).**
- **Une nécessité d'agir TERRITORIAL : permettre les initiatives locales, miser sur la qualité de vie (*cadre et mode de vie*) pour renforcer l'attractivité**

4 ambitions pour le territoire :

1 -
Etre Acteur du
Territoire

*Choisir son
développement*

2 -
Un Territoire
Vivant

*Mettre l'humain et
la nature au cœur
du projet*

3 -
Un Territoire
Attractif

*Valoriser les
ressources locales*

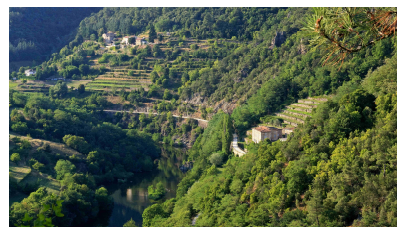
4 -
Un Territoire
Ouvert

*Encourager les
complémentarités
et renforcer les
échanges*

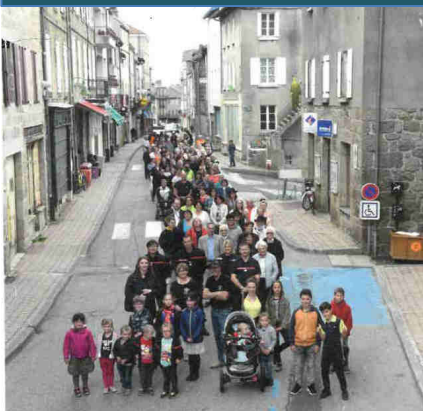
➔ **Déclinées en 32 objectifs...**



Centre Ardèche



1 - Être Acteur du Territoire



1 - 1 - Un développement démographique dynamique et raisonné

1 - 2 - Une armature territoriale renforcée : des villes qui affirment leur rayonnement sur leur bassin de vie

1 - 3 - Un développement à taille humaine

Equilibre

1-3-1 - Habiter : *Proposer une offre variée de logements pour répondre aux besoins de tous les habitants*

1-3-2 - Travailler : *Favoriser une économie dynamique et attractive créatrice d'emplois locaux*

1-3-3 - Vivre (au quotidien...) : *Conforter un maillage solidaire d'équipements, de services et de commerces*

Attractivité

1 -
Être Acteur du
Territoire

« Traduire dans ce document l'unité et l'intérêt supra-communautaire du Centre Ardèche »

1 - 1 - Un développement démographique dynamique et raisonné :

Ambition SCoT : **+ 7 700 habitants** de 2019 à 2039

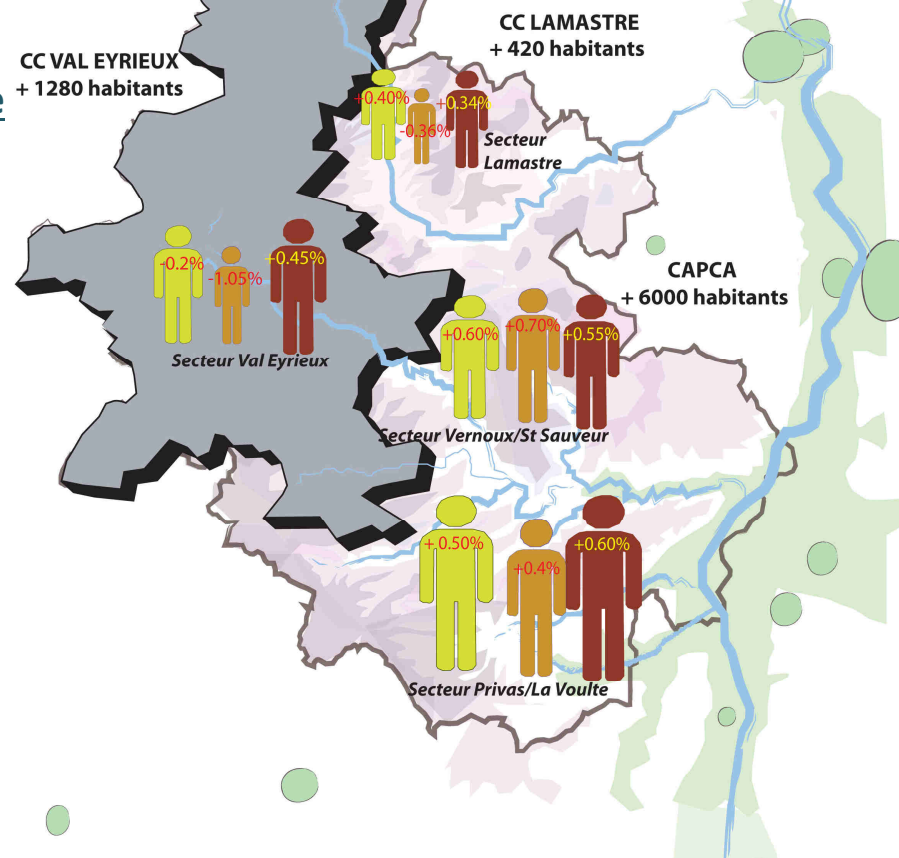
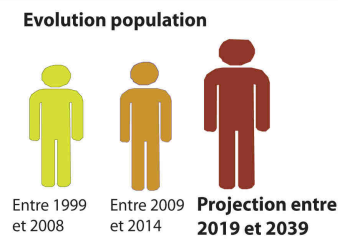
✓ Une répartition différenciée selon les territoires

Val'Eyrieux : une projection démographique dynamique : + 0,45 % en moyenne, soit 1280 habitants supplémentaires à l'horizon 2040 qui vise à inverser la tendance actuelle.

- ✓ Une économie qui accompagne le développement démographique
- ✓ Une volonté de maintenir les classes d'âges d'actifs et de développer l'emploi local (ZAE, industrie, artisanat, commerce, services, etc.)

**Progression globale SCoT
environ + 7700 habitants en 2039**

Environ +0.54% pour le SCoT en projection contre +0.12% aujourd'hui



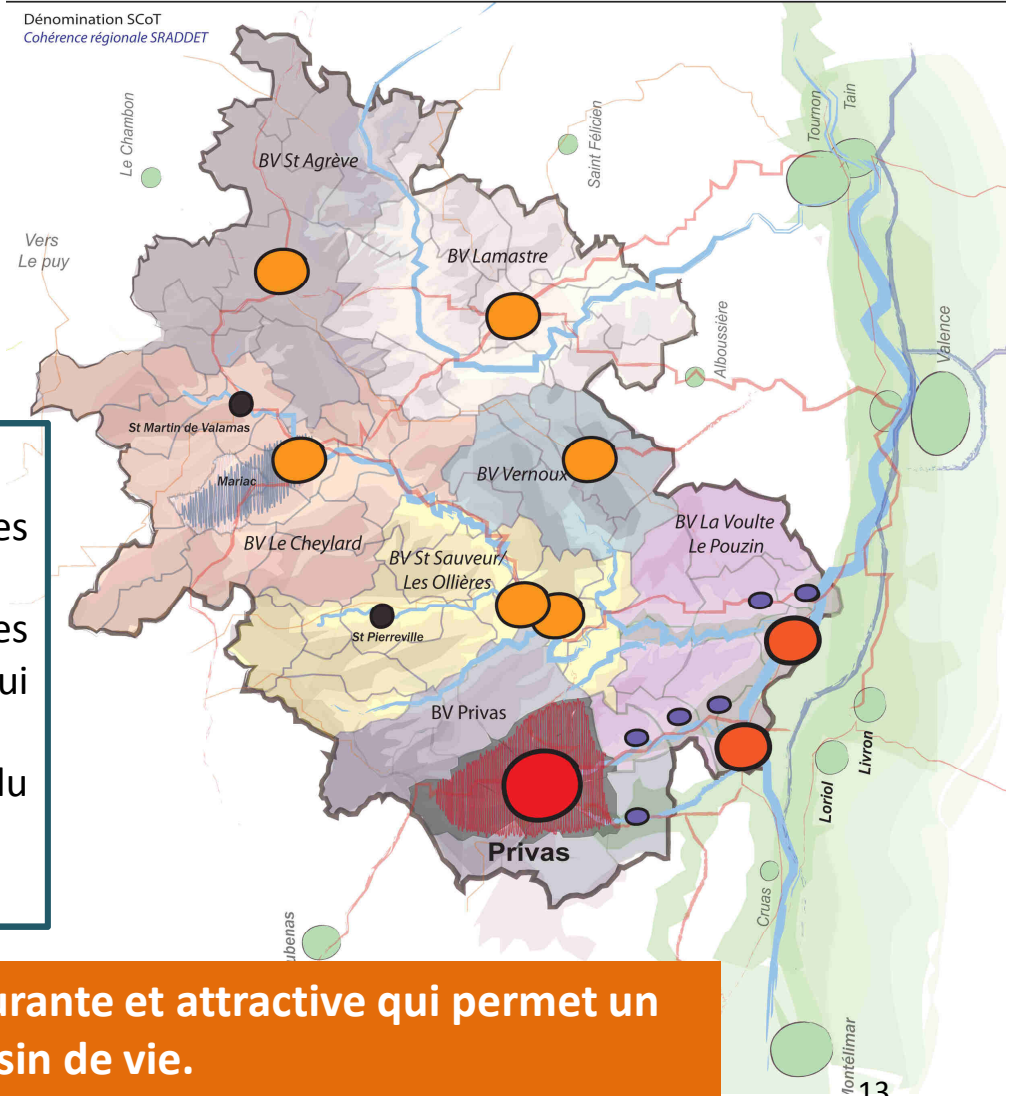
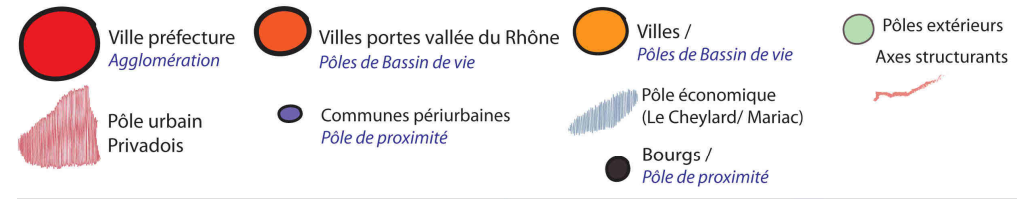
OBJECTIF 1 : Promouvoir un développement démographique dynamique et un mode d'urbanisme optimisé permettant de soutenir l'économie locale.

1 -
Être Acteur du
Territoire

« Conforter le maillage des bourgs centres du Centre Ardèche en considérant les enjeux économiques et énergétiques »

1 - 2 - Une armature territoriale renforcée : des villes qui affirment leur rayonnement sur leur bassin de vie

- Val'Eyrieux :**
- Affirmer les **2 bassins de vie** et les villes associées, Le Cheylard et St Agrève
 - Affirmer la place de **Bourg** pour les communes de St Pierreville et de St Martin de Valamas qui disposent d'équipements structurants
 - Identifier un **pôle économique** fort autour du Cheylard/Mariac en termes d'emplois



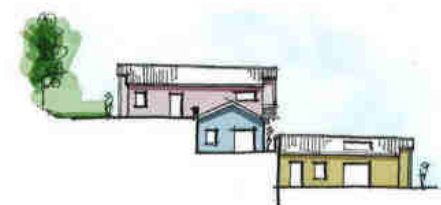
OBJECTIF 2 : Affirmer une armature structurante et attractive qui permet un développement cohérent pour chaque bassin de vie.

1 - Être Acteur du Territoire

1 - 3 - Un développement à taille humaine

1-3-1 - Habiter : Proposer une offre variée de logements pour répondre aux besoins de tous les habitants

- Produire des **logements diversifiés** dans la typologie et la forme urbaine (*collectif/ intermédiaire/ individuel*) afin de lutter contre l'étalement urbain et limiter la consommation foncière.
- Rationaliser et optimiser les raccordements aux réseaux déjà existants.
- Rapprocher habitants, services et équipements.**
- Maîtriser la localisation, la forme et la qualité des extensions nouvelles en s'appuyant sur les **éléments structurants du paysage** (murets, pentes, végétation, etc.) : permettre une réflexion en amont pour les projets d'aménagement dans un objectif de qualité.



OBJECTIF 3 : Permettre un parcours résidentiel complet sur le territoire en proposant une offre variée de logements pour répondre aux besoins de tous les habitants actuels et futurs.

« Favoriser un parcours résidentiel pour tous les habitants du territoire en promouvant de nouvelles formes d'habitat dans un territoire qui comptait environ 75% de maisons individuelles en 2012 ».

1 - Être Acteur du Territoire

1 - 3 - Un développement à taille humaine

1-3-1 : Habiter : Répondre à l'ambition démographique en prévoyant un nombre de logements suffisants pour l'accueil des populations.



- ❑ Prévoir la **construction de 280 à 330 nouveaux logements par an** (*fourchette indicative*) répartis de manière équilibrée au regard de l'armature territoriale (*rappel : 294 logements/an en moyenne depuis 1990 avec des périodes différentes et un fort ralentissement depuis 2009*)
- ❑ **Lutter contre la vacance** des logements en se donnant un objectif chiffré et réaliste de remise sur le marché.

OBJECTIF 4 : Construire un nombre suffisant de nouveaux logements et lutter contre la vacance en particulier dans les centres villes et centres bourgs.

A DEVELOPPER :

- ✓ Répartir les logements par territoire et par polarités (DOO).

1 - Être Acteur du Territoire

1 - 3 - Un développement à taille humaine

1-3-2 – Travailler : Favoriser une économie dynamique et attractive créatrice d'emplois locaux



Une offre diversifiée :

- ❑ **XXX emplois nécessaires d'ici 2039 compte tenu de l'ambition démographique, dont XXX sur le territoire de Val'Eyrieux.**
- ❑ Soutenir **l'industrie** pourvoyeuse d'emploi local dans les secteurs stratégiques.
- ❑ Soutenir **l'économie touristique** source d'emplois et de maintien des services.
- ❑ Promouvoir **l'implantation de tiers lieux de travail** et favoriser le télétravail.
- ❑ Considérer le développement de **l'offre numérique** comme un équipement structurant stratégique essentiel notamment au développement de l'emploi local.
- ❑ Soutenir **l'emploi agricole** en confortant les activités.
- ❑ Pérenniser l'activité des **entreprises forestières** (*scieries, stockage des grumes, etc.*)
- ❑ Promouvoir un urbanisme optimisé pour soutenir les **emplois tertiaires** (*services de proximité, services à la personne, ESS, commerces, transport, etc.*)

OBJECTIF 5 : Accompagner une politique volontariste de l'emploi en lien avec la volonté de maintenir les classes d'âges d'actifs et de développer l'emploi local pour conforter le développement économique sur l'ensemble du territoire.

1 - Être Acteur du Territoire

1 - 3 - Un développement à taille humaine

1-3-2 – Travailler : favoriser une économie dynamique et attractive créatrice d'emplois locaux

« Conforter le **développement économique sur l'ensemble du territoire**, notamment sur la frange rhodanienne, facteur de nouvelles activités, d'innovation et en capacité de créer ou de maintenir de l'emploi non délocalisable »

Organiser l'accueil des activités

- Définir et hiérarchiser les **zones d'activités stratégiques** par bassin de vie, les développer selon leurs capacités et les besoins / *plus-value environnementale et paysagère*

Zones d'activités Val'Eyrieux = 24 zones représentant 92 ha dont 4 de + de 10 ha :

- ✓ **Le Cheylard** : Aric et La Palisse
- ✓ **St Michel d'Aurance** : Près de l'Eyrieux
- ✓ **St Agrève** : Rascles

- Permettre l'implantation et/ou l'extension d'une entreprise isolée hors zones d'activités identifiées



A DEVELOPPER :

- ✓ **Hiérarchisation des zones, foncier disponible et nouveaux besoins**

OBJECTIF 6 : Permettre et organiser l'accueil des activités économiques pour répondre aux besoins des bassins de vie.

1 - Être Acteur du Territoire

1 - 3 - Un développement à taille humaine

1-3-3- Vivre (au quotidien...) :

Conforter un maillage solidaire d'équipements, de services



- Soutenir les initiatives des « **maisons de services publics** » qui renforcent le rôle polarisant des villes rurales du territoire (armature)
- Permettre le développement d'un **parcours médical** efficient, facteur d'attractivité et de solidarité (*maisons médicales, télémédecine...*)
- Maintenir un bon niveau **d'équipements sportifs**.
- Conforter la **dynamique culturelle** : tissu associatif, les équipements et la diffusion culturelle.
- Poursuivre le déploiement du **très haut débit numérique** sur l'ensemble du territoire (*équipement structurant*)

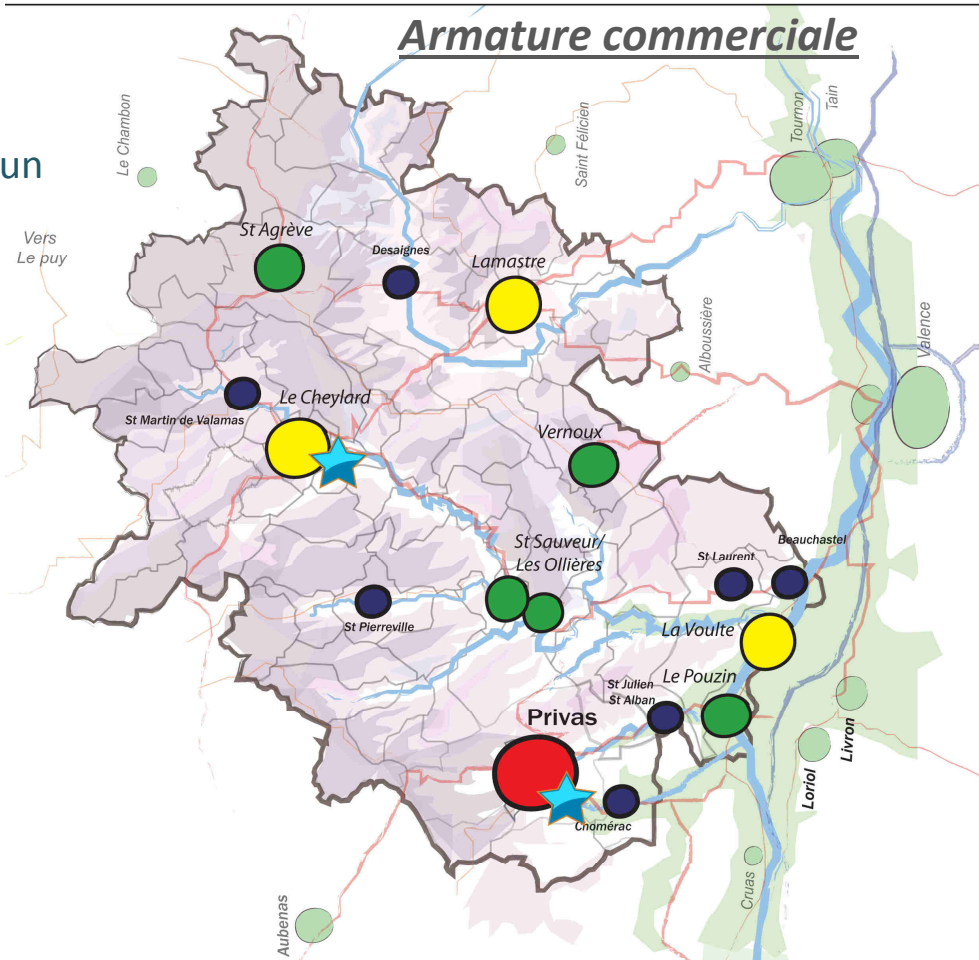
OBJECTIF 7 : Conforter un maillage solidaire d'équipements, de services et de commerces.

1 -
Être Acteur du
Territoire

**1 - 3 - Un
développement à taille
humaine**

**1-3-3- Vivre (au
quotidien...)** : Conforter un
maillage solidaire de
commerces

- Conforter une armature commerciale proposant une offre quotidienne satisfaisante.
- Contenir le développement commercial en périphérie et travailler sur les complémentarités centre/périphérie afin de ne pas concurrencer les centres villes.**
- Hiérarchiser le type d'offre commerciale à privilégier selon le niveau de polarité des centralités *au regard de l'armature commerciale et de l'armature territoriale.*



OBJECTIF 8 : Rechercher une cohérence entre offre et demande en matière d'équipements et d'activité commerciale, revitaliser les centres villes en cohérence avec l'armature territoriale.

1 - Être Acteur du Territoire

1 - 3 - Un développement à taille humaine

1-3-3- Vivre (au quotidien...) : Conforter un maillage solidaire de commerces

Soutenir le commerce de proximité dans les centres villes

- Permettre le développement et le maintien des commerces de proximité dans les centres villes pour limiter les déplacements et accueillir des nouveaux habitants.
- Favoriser l'accueil de nouvelles enseignes/locomotives dans les centres des pôles de niveaux 1 (**Le Cheylard**) et niveau 2 (**St Agrève**) et agir en faveur de la réappropriation des locaux vacants en centralité. Réglementer la qualité des aménagements.



Contenir le développement des zones périphériques en renforçant l'offre existante et en hiérarchisant l'offre au regard de l'armature (commerces de + de 300m²) :

- Confirmer le rôle des **2 zones principales** (Privas/Le Lac et **Le Cheylard/La Palisse**) dans lesquelles il convient de **renforcer l'offre existante** en limitant le foncier mobilisable pour de nouveaux commerces.
- Pour St Agrève, il convient de **renforcer** l'offre de grandes et moyennes surfaces (GMS) en permettant si nécessaire l'accueil d'un nouveau commerce.

2 - Un Territoire Vivant



2 - 1 - Promouvoir le bien vivre ensemble, être au service des habitants

Solidarité

2-1-1- Permettre à tous d'accéder au logement

2-1-2- Agir contre la précarité énergétique

2-1-3- Répondre aux besoins des plus fragiles en confortant une offre de services de proximité (*personnes âgées, précaires...*)

2-1-4- Optimiser les déplacements dans un territoire contraint

2 - 2 - Respecter l'Homme et la nature

Respect

2-2-1- Affirmer une gestion économe de la consommation foncière

2-2-2- Protéger la biodiversité à toutes les échelles

2-2-3 - L'eau : une ressource rare à protéger absolument

2-2-4- Minimiser l'exposition aux risques / gérer les déchets

2 - Un Territoire Vivant

2 - 1 - Promouvoir le bien vivre ensemble, être au service des habitants

2-1-1 - Permettre à tous d'accéder au logement

« Favoriser un parcours résidentiel pour tous les habitants du territoire... »

- ❑ Produire des **logements locatifs sociaux, publics et privés**, répartis selon l'armature et les secteurs en demande, et permettant à chacun de se loger.
- ❑ Produire des **logements adaptés** aux besoins : personnes âgées, jeunes, situations de précarité, de handicap, etc.
- ❑ **Promouvoir un mode d'urbanisme qui rapproche lieux de vie, emplois et services**



A développer :

- ✓ Identifier les besoins en logements locatifs sociaux et les territorialiser

OBJECTIF 9 : Produire une offre de logements accessible à tous.

2 - Un Territoire Vivant

2 - 1 - Promouvoir le bien vivre ensemble, être au service des habitants

2-1-2- Agir contre la précarité énergétique

- ❑ Améliorer le parc de logements anciens (privé et public) afin de lutter contre les logements insalubres ou indécents, en améliorant leur **performance énergétique**.
- ❑ Agir en faveur de la **sobriété énergétique** : limiter les déplacements, promouvoir la mobilité inversée (faire venir les services...), une solidarité dans l'usage de la voiture, télémédecine...
- ❑ **Promouvoir un mode d'urbanisme moins énergivore : rapprocher lieux de vie, emplois et services.**



A développer :

- ✓ Lien avec la partie « Energie » pour déterminer la part des logements à réhabiliter.

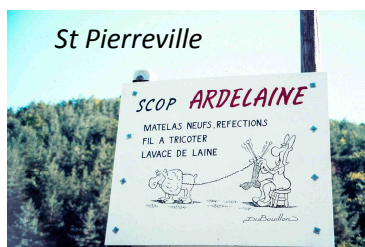
OBJECTIF 10 : Agir contre la précarité énergétique en promouvant une politique locale de rénovation des logements et de limitation des déplacements.

2 - Un Territoire Vivant

2 - 1 - Promouvoir le bien vivre ensemble, être au service des habitants

2-1-3- Répondre aux besoins des plus fragiles en confortant l'offre de services de proximité *(personnes âgées, situations de précarité, etc.)*

- ❑ Conforter **l'économie sociale et solidaire**, déjà très présente sur le territoire mais fragilisée ces dernières années, notamment en matière sociale pour répondre aux besoins des populations les plus vulnérables (action sociale, cadre de vie, services aux habitants)
- ❑ Anticiper les réponses économiques à apporter au **vieillessement de la population** (« *silver-économie* », *présence de nombreuses structures d'accueil pourvoyeuses d'emplois localement*).



OBJECTIF 11 : Apporter une réponse adaptée aux différents profils des populations du Centre Ardèche.

2 - Un Territoire Vivant

2 - 1 - Promouvoir le bien vivre ensemble, être au service des habitants

2-1-4- Optimiser les déplacements dans un territoire contraint

Val'Eyrieux : 7 lignes TAD en lien avec la Région. L'usage de la voiture reste indispensable, il s'agit donc d'en optimiser l'usage pour répondre aux enjeux d'avenir (*coût de l'énergie, climat...*)

- Limiter les déplacements** : maintien des services et commerces de proximité et/ou ambulants, « mobilité inversée », télétravail, etc.
- Optimiser l'usage de **la voiture** (auto-stop organisé, co-voiturage, etc.)
- Favoriser l'intermodalité (parking relais, etc.).
- Développer les **modes actifs** : politique en faveur de la marche (aménagement urbains adaptés), et favoriser les modes doux (vélos...).
- Connecter les voies douces existantes aux polarités principales pour élargir l'usage de celles-ci au-delà du tourisme (**Dolce Via vers St Agrève et vers Lamastre**)



2 - Un Territoire Vivant

2 - 1 - Promouvoir le bien vivre ensemble, être au service des habitants

2-1-4- Optimiser les déplacements dans un territoire contraint

- Promouvoir l'**éco-mobilité** au sein des entreprises pourvoyeuses d'emplois.
- Favoriser l'implantation des **tiers lieux de travail et le télétravail** (permettant notamment la réappropriation et la réhabilitation du patrimoine industriel des moulinages ou friches industrielles).
- Développer une urbanisation plus dense dans les polarités bien desservies en transport en commun pour optimiser leur utilisation (*T'Cap, bus urbain sur la CAPCA*).

- Promouvoir un mode d'urbanisme qui limite les déplacements: rapprocher lieux de vie, emplois et services***

OBJECTIF 12 : Développer une mobilité solidaire qui vise à promouvoir toutes les initiatives permettant d'optimiser et de minimiser l'usage de la voiture pour répondre aux enjeux d'avenir (*environnement, climat, coût et production d'énergie, etc.*) sur un territoire fortement contraint par son relief et son accessibilité.

2 - Un Territoire Vivant

2 - 2 - Respecter l'Homme et la nature

2-2-1- Affirmer une gestion économe de la consommation foncière

A développer :

- ✓ Actualiser la consommation foncière passée
- ✓ Evaluer les besoins futurs

- Priorité à la requalification et au réinvestissement de l'existant avant de prévoir des extensions nouvelles tant pour le logement, que pour les zones d'activité et commerciales (**identification du potentiel XXX ha**)
- Restructurer les tissus péri-urbains existants pour favoriser la qualité urbaine et l'optimisation du foncier.
- Hiérarchiser les terres agricoles de qualité et les protéger strictement.
- Protéger les éléments majeurs du paysages (lignes de crêtes, etc.).
- Définir des fronts urbains.
- Selon les potentiels de densification, prévoir une enveloppe de consommation foncière raisonnée (XXX ha) d'espaces agricoles, forestiers et naturels pour le développement futur du territoire (en moyenne par an)**
- Promouvoir un mode d'urbanisme aux formes urbaines variées, plus économe, qui limite les déplacements : rapprocher lieux de vie, emplois et services.**

OBJECTIF 13 : Limiter la consommation foncière en vue du développement futur en agissant sur le renouvellement urbain, les modes d'urbanisation et la protection des terres agricoles et des espaces naturels.

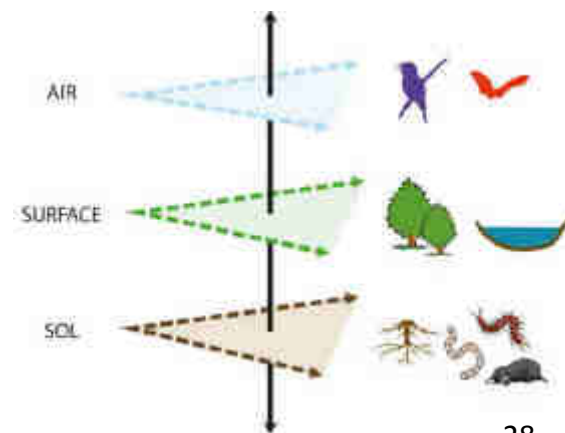
2 - Un Territoire Vivant

2 - 2 - Respecter l'Homme et la nature

2-2-2- Préserver la biodiversité et identifier une trame verte et bleue à toutes les échelles

- Préserver et gérer les **paysages**, facteurs de biodiversité de l'échelle territoire à l'échelle de quartier.
- Redonner **libre cours aux rivières** et sanctuariser l'espace de mobilité* des cours d'eau pour permettre une meilleure infiltration des eaux, le maintien de la biodiversité et la limitation du risque d'inondation. (* *lit majeur*).
- Reconnaître la **valeur écologique des espaces agricoles et forestiers** : promouvoir une agriculture à haute valeur ajoutée et biologique, éviter l'intensification agricole.
- Favoriser «**la nature en ville** » / les espaces naturels dans les centres villes et villages.
- Définir des **trames noires et brunes** propices à la biodiversité.
- Prendre en compte la trame verte et bleue et la prolonger dans les parties actuellement urbanisées.

OBJECTIF 14 : Prendre en compte et préserver la biodiversité à toutes les échelles des projets d'aménagement.

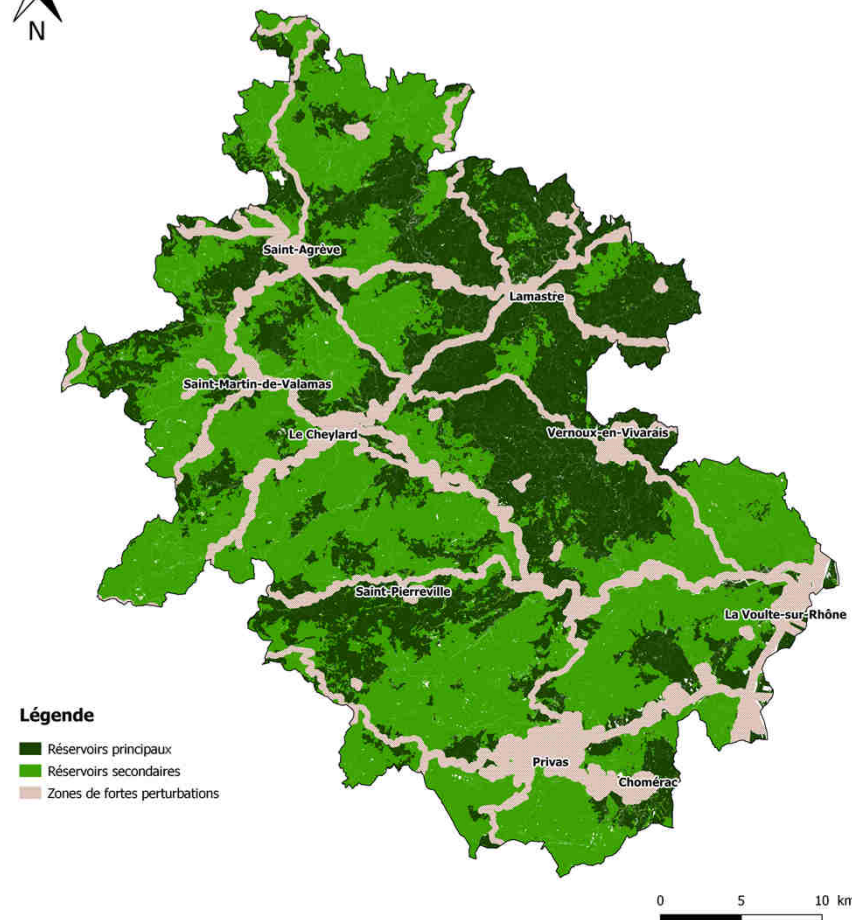


2 - Un Territoire Vivant

2 - 2 - Respecter l'Homme et la nature

2-2-2- Préserver la biodiversité et identifier une trame verte et bleue à toutes les échelles

- Protéger la biodiversité et **adapter les prescriptions environnementales** au regard des enjeux de chacun des bassins de vie.
- Préserver l'intégralité des **réservoirs de biodiversité** et **remettre en état les 4 corridors écologiques** dégradés identifiés dans le SRADDET (SRCE).
- Protéger, entretenir et valoriser **les zones humides**.
- Préserver les **continuités écologiques** et restaurer celles en voie de fragmentation.



OBJECTIF 15 : Préserver et restaurer les continuités écologiques.

2 - Un Territoire Vivant

« Préserver et partager la ressource en eau des cours d'eau principaux que sont l'Ouvèze, l'Eyrieux et le Doux selon les besoins et les enjeux économiques et environnementaux associés »

2 - 2 - Respecter l'Homme et la nature

2-2-3 - L'eau : une ressource rare à protéger absolument

- Être solidaires et mutualiser la gestion de la ressource en eau.**
- Tenir compte dans le développement démographique de la disponibilité de la ressource et de la capacité d'amélioration des dessertes.
- Economiser l'eau** : maîtriser les consommations d'eau dans tous les domaines (*agriculture, industrie, résidentiel, loisirs...*). Réduire les déperditions d'eau par l'amélioration des rendements des réseaux *et si nécessaire mobiliser de nouveaux approvisionnements.*
- Améliorer les dispositifs d'assainissement collectif pour accueillir de nouveaux habitants et projets.
- Protection des masses d'eau** : garantir une eau de qualité et en bonne quantité pour tous les usages.
- Garder l'eau** sur le territoire : limiter le ruissellement en protégeant les zones humides et leurs liens avec les cours d'eau. Stocker les eaux pluviales,
- Anticiper la baisse des cours d'eau** et du Rhône (-30% horizon 2050), s'adapter au changement climatique.
- Limiter le développement de projets **fortement consommateurs d'eau.**
- Limiter l'imperméabilisation** des sols par des modes d'urbanisation innovants.

OBJECTIF 16 : Protéger et économiser l'eau : une ressource précieuse qui façonne le territoire, un enjeu pour l'avenir dans les perspectives du changement climatique.

2 - Un Territoire Vivant

2 - 2 - Respecter l'Homme et la nature

2-2-4- Minimiser l'exposition aux risques, aux pollutions et gérer les déchets

- ❑ Mener une politique urbaine prenant en compte les risques naturels et technologiques et intégrant les effets du changement climatique (*eau/forêt*)



A développer :

- ✓ Gestion des déchets ? En particulier valorisation des déchets du BTP (*enjeu EIE*)
- ✓ Economie circulaire : valorisation des déchets et recyclage (lien SRADDET)

OBJECTIF 17 : Développer la résilience du territoire et favoriser l'économie circulaire.

3 –
Un Territoire
Attractif



3-1 : Valoriser les ressources locales...

3-1-1- Des paysages ressources d'avenir

3-1-2 - Lutter contre le changement climatique : réduire les consommations énergétiques et produire des EnR

3-1-3 – Une agriculture et une sylviculture ressources pour le développement territorial

3- 2 : ... pour renforcer l'attractivité du territoire : une stratégie globale pour l'accueil des nouveaux habitants et l'activité économique

3-2-1- Accompagner un développement touristique durable

3-2-2- Valoriser le patrimoine bâti, industriel et culturel

3-2-3- Valoriser les savoir-faire : vallée du bijou, terroir (agritourisme), circuits-courts...

3 – Un Territoire Attractif

3-1 : Valoriser les ressources locales...



3-1-1- Des paysages ressources d'avenir

- Exploiter, gérer et protéger les paysages ressources pour le territoire.**
- Améliorer la (re)découverte des paysages du Centre Ardèche et favoriser leur perception.
- Protéger les éléments exceptionnels des paysages** (*lignes de crêtes majeures, silhouettes villageoises remarquables, sites de terrasses caractéristiques, sites inscrits et classés au titre de la loi Paysage, curiosités géologiques et naturelles*) marquantes.
- Identifier, valoriser et aménager des **points de vue sur le grand paysage.**
- Identifier, valoriser et aménager les « **portes d'entrées** » du territoire.
- Affirmer l'activité agricole composante déterminante de la diversité et de la qualité des paysages du Centre Ardèche.
- Veiller à une intégration paysagère réussie des transitions énergétique et numérique : *éoliennes, antennes relais, etc.*

OBJECTIF 18 : valoriser les paysages comme ressource d'avenir, les inscrire dans une dynamique globale (*paysage vivant, du bien commun au quotidien...*).

3 – Un Territoire Attractif

3-1 : Valoriser les ressources locales...

3-1-2 – Lutter contre le changement climatique : réduire les consommations et produire des EnR



- Intégrer l'enjeu de lutte contre le changement climatique aux objectifs du projet (*mode d'urbanisation, déplacements, gestion de l'eau, agriculture durable, etc.*)
- Réduire la consommation énergétique sur le territoire préalablement à la production d'énergies renouvelables - *objectif de XX % de réduction à l'horizon 2040* -
- Positionner les collectivités comme **acteurs économiques dans la production d'EnR** dans le respect du territoire et du développement durable à toutes les échelles.
- Développer et favoriser l'autonomie énergétique du territoire par une production diversifiée d'énergies renouvelables (*Mix énergétique : bois énergie, solaire thermique, éolien, photovoltaïque, hydroélectrique, méthanisation, etc.*)
- Affirmer le développement d'une filière bois énergie locale *qui se construira autour du potentiel de gisement, d'une exploitation durable et de débouchés locaux.*
- S'inscrire dans les dynamiques locales TEPOS (**TEPOS Val'Eyrieux**)

OBJECTIF 19 : S'inscrire dans une prospective d'adaptation et de réduction des effets du changement climatique et affirmer la transition énergétique comme une opportunité de développement local.

3 – Un Territoire Attractif

3-1 : Valoriser les ressources locales...

3-1-3 – Une agriculture et une sylviculture ressources pour le développement territorial

Soutenir l'économie agricole et sylvicole

« Développer une agriculture durable et préserver le foncier agricole afin de soutenir des installations viables et adaptées aux réalités géographiques et économiques du Centre Ardèche »

- Pérenniser les exploitations** : garantir la viabilité économique des exploitations en offrant une lisibilité dans le devenir des espaces agricoles pour permettre aux chefs d'exploitation d'optimiser leurs investissements.
- Maintenir les **activités de transformation** sur le territoire.
- Favoriser la **pluriactivité** en lien avec le développement de l'agri-tourisme notamment.
- Poser les conditions propices à **l'installation** des agriculteurs sur leur exploitation lorsque nécessaire (définition des espaces pour l'extension et le développement des exploitations)
- Préserver **les exploitations viables et pérennes et les espaces fonciers correspondants** (y compris si ceux-ci doivent rester en friche sur une certaine période)
- Accompagner la valorisation du **paysage forestier** dans ses évolutions vers plus de diversité et de valeur économique.
- Reconquérir les espaces agricoles: **la châtaigneraie**, les espaces en déprise agricole.
- Encourager le développement de l'ensemble des filières (*petits fruits, plantes aromatiques et médicinales, etc.*)
- Soutenir l'élevage** qui participe à l'entretien des paysages et l'économie locale (marché, label...)

3 – Un Territoire Attractif

3-1 : Valoriser les ressources locales...

3-1-3 – Une agriculture et une sylviculture ressources pour le développement territorial



Une ressource foncière à préserver et à valoriser

- ❑ Identifier le foncier agricole à protéger :
 - ✓ Selon son potentiel de production,
 - ✓ Selon la valeur économique dégagée,
 - ✓ Selon sa valeur environnementale,
 - ✓ Au regard de la pression urbaine,
 - ✓ Au regard de l'accès à l'irrigation.

A développer :

- ✓ Identifier et cartographier les terres répondant à tous ces critères pour évaluer leur localisation

- ❑ **Et Protéger strictement** les terres agricoles répondant à **l'intégralité** de ces critères ?

- ❑ Identifier les terres agricoles participant à l'entretien des paysages remarquables.
- ❑ Cibler les **massifs forestiers stratégiques** pour l'exploitation.

OBJECTIF 20 : Développer une agriculture durable et de qualité en préservant le foncier pour soutenir les installations viables et adaptées aux réalités géographiques, écologiques et économiques du Centre Ardèche.

OBJECTIF 21 : Accompagner le développement d'une activité sylvicole durable locale.

3 – Un Territoire Attractif

**3- 2 : ... pour renforcer l'attractivité
du territoire** : *une stratégie globale pour
l'accueil des nouveaux habitants et l'activité économique*



3-2-1- accompagner un développement touristique durable

« Notre diversité est une richesse »

- ❑ Construire un projet touristique territorial **cohérent et concerté** à l'échelle du territoire.

A développer :

- ✓ Identifier des UTN structurants : +de 5 ha (*Eyrium?*)

- ❑ Développer et favoriser **l'itinérance douce** à partir de l'armature de voies douces déjà existantes singularité de la destination Centre Ardèche (*Dolce Via, voie de la Payre, Via Rhône, Train de l'Ardèche, etc.*) et les sentiers de randonnées.
- ❑ Conforter un tourisme durable, de qualité et de terroir créateur d'emplois non délocalisables.
- ❑ Conforter le rôle économique des résidences secondaires (*entreprises artisanales, commerces de proximité, économie locale, etc.*).

OBJECTIF 22 : Accompagner un développement touristique qualitatif et durable qui s'appuie sur l'itinérance douce et les richesses locales.

3 – Un Territoire Attractif

3- 2 : ... pour renforcer l'attractivité du territoire : *une stratégie globale pour l'accueil des nouveaux habitants et l'activité économique*



3-2-2- Valoriser le patrimoine bâti, industriel et culturel

- ❑ Affirmer une politique de **valorisation du patrimoine naturel, bâti, culturel**, renforçant l'attractivité touristique du territoire, mais aussi pour séduire de nouveaux habitants.

A développer :

✓ **Quel patrimoine identifier ?**

- ❑ Redonner de l'attractivité aux villes, bourgs, villages et hameaux
- ❑ Améliorer **la qualité des entrées de villes et de villages** du territoire.
- ❑ Apporter une plus-value paysagère et environnementale pour créer ou requalifier les zones d'activités.
- ❑ Réinvestir le patrimoine emblématique pour développer des nouvelles formes d'activités économiques (*tiers-lieux expositions, espaces de co-working ou pôles économiques*)

OBJECTIF 23 : Préserver et valoriser le patrimoine bâti, naturel ou culturel qui contribue à l'identité du Centre Ardèche.

3 – Un Territoire Attractif

3- 2 : ... pour renforcer l'attractivité du territoire : une stratégie globale pour l'accueil des nouveaux habitants et l'activité économique

3-2-3- Valoriser les savoir-faire

- Conforter la Vallée du Bijou et le savoir faire industriel local.
- Promouvoir une agriculture de qualité et de terroir : AOP, AOC, Label... qui marque le savoir faire local
- Encourager les circuits courts et soutenir l'activité des marchés dans les polarités.
- Pierre sèche ?*



OBJECTIF 24 : Valoriser les savoir-faire locaux comme éléments identitaires du Centre Ardèche, facteurs de développement économique et d'attractivité.

4 -

Un Territoire
Ouvert**4-1- S'allier et coopérer avec les territoires voisins**

4-1-1- Viser la complémentarité avec l'offre commerciale des pôles voisins

4-1-2- Déplacements : renforcer les liaisons TC inter-territoires

4-1-3- S'appuyer sur la notoriété de l'Ardèche (*tourisme : Ardèche méridionale, trains touristiques, Via Rhône...*)

4-1-4- Développer et structurer un inter-SCoT

4-2 – Définir des projets structurants facteurs de développement pour le territoire

4-2-1- Requalifier et développer la zone économique du Pouzin Rhône-Vallée

4-2-2- Travailler l'intermodalité : port fluvial / gare / autoroute ;

4-2-3- Renforcer l'attractivité de Privas – ville préfecture ;

4-2-4- Développer l'équipement numérique : communiquer/échanger...

4 - Un Territoire Ouvert

« Améliorer l'organisation des déplacements internes au territoire et renforcer son ouverture vers les grands pôles à proximité, tels que Valence, Aubenas, Montélimar, Le Puy en Velay ou Saint Etienne »

4-1- S'allier et coopérer avec les territoires voisins

4-1-1- Viser la complémentarité avec l'offre commerciale des pôles voisins

- ❑ Prévoir une offre commerciale sur les principaux pôles du territoire au regard de l'offre commerciale des polarités principales voisines pour développer de la complémentarité : *offre « exceptionnelle » (zones commerciales de Valence/St Péray/Montélimar).*

OBJECTIF 25 : Prendre en compte les offres commerciales exceptionnelles hors territoire pour ne pas développer un offre concurrentielle et accroître le risque de friches à terme compte tenu de l'évolution des modes de consommation.

4-1-2- Déplacements : renforcer les liaisons TC en inter-territoires

- ❑ Développer une liaison TC entre la CAPCA et la CCVD entre les communes de La Voulte/Le Pouzin, Livron, Loriol pour les liaisons domicile/travail et l'accès à la gare TER de Livron et Loriol.
- ❑ Anticiper la réouverture aux voyageurs de la gare du Pouzin : aménagement, etc.

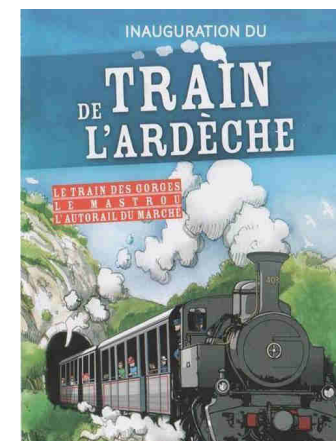
A développer :

- ✓ Besoins sur les liaisons vers Aubenas ? Tournon ? Le Chambon ? Autres ?

OBJECTIF 26 : Développer une offre de transport en commun en lien avec les territoires voisins pour accéder aux équipements hors territoire (gare, etc.) et répondre aux déplacements domicile/travail.

4 - Un Territoire Ouvert

4-1- S'allier et coopérer avec les territoires voisins



4-1-3- S'appuyer sur la notoriété de l'Ardèche »

- Pour l'attractivité touristique, s'appuyer sur la notoriété « Ardèche » pour proposer une offre complémentaire et travailler en coopération avec les territoires voisins dans les infrastructures existantes : Via Rhôna, Trains de l'Ardèche et du Velay, Ardèche méridionale, etc.)

OBJECTIF 27 : S'appuyer sur la notoriété de l'Ardèche et travailler en inter-territoires pour proposer une offre touristique en continuité.

4-1-4- Développer et structurer un inter-SCoT

- Développer une coopération entre SCoT(s) dans le but de définir des objectifs communs dans les dynamiques territoriales régionales (*techniques puis politiques*).

OBJECTIF 28 : Développer un inter-SCoT inter-départemental pour s'inscrire dans des dynamiques communes complémentaires.

4 - Un Territoire Ouvert

4-2 – Définir des projets structurants facteurs de développement pour le territoire

4-2-1- Requalifier et développer la zone économique du Pouzin Rhône-Vallée

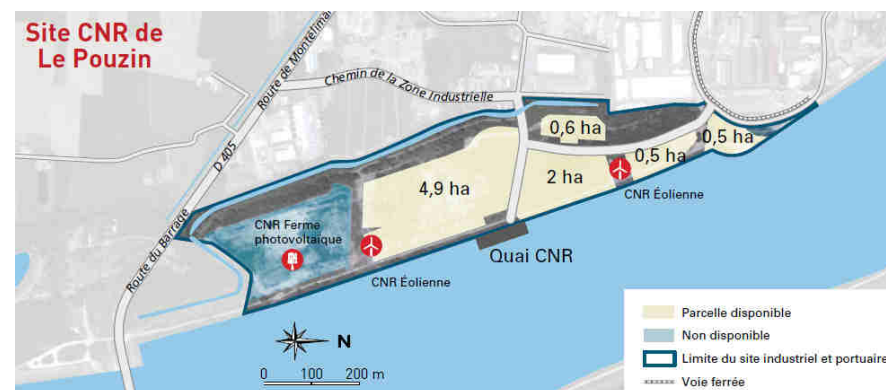
A développer :

- ✓ Constat d'un manque de foncier stratégique sur la Vallée du Rhône mais Rhône Vallée en zone inondable, autre foncier à développer ?

OBJECTIF 29 : Développer une zone d'intérêt supra SCoT qui rayonne sur le territoire.

4-2-2- Travailler l'intermodalité : port fluvial / gare / autoroute ;

- ❑ **Développer le port fluvial** du Pouzin comme connexion fleuve/rail et autoroute : prévoir les aménagements nécessaires à la requalification et au développement de la zone.



OBJECTIF 30 : Promouvoir un pôle économique intermodal permettant de limiter le transport routier et de répondre aux enjeux d'avenir.

4 - Un Territoire Ouvert

4-2 – Définir des projets structurants facteurs de développement pour le territoire

4-2-3- Renforcer l'attractivité de Privas – ville préfecture

- Conforter la **ville préfecture** en termes d'accueil de population et de développement.
- Développer une offre économique plus variée en matière d'emplois.
- Soutenir les équipements structurants (hôpital, etc.)
Lien action cœur de ville...



OBJECTIF 31 : Affirmer le rôle de la ville préfecture au-delà du territoire SCoT, comme un pôle structurant pour le département et pour la région permettant de tirer vers le haut le territoire dans son ensemble.

4 - Un Territoire Ouvert

4-2 – Définir des projets structurants facteurs de développement pour le territoire

4-2-4- Développer l'équipement numérique : communiquer/échanger...

- Développer l'offre numérique sur tout le territoire pour permettre son **attractivité économique** (entreprises, télétravail, tourisme) et **sociale** (accès aux services).
- Affirmer le développement de l'offre numérique comme équipement structurant du Centre Ardèche pour son développement, son attractivité et son ouverture.

« Favoriser le développement et l'aménagement du numérique, afin que le Centre Ardèche bénéficie pleinement des retombées de la révolution numérique »



OBJECTIF 32 : Affirmer le développement de l'offre numérique comme équipement structurant du Centre Ardèche pour son développement, son attractivité et son ouverture.

4 ambitions pour le territoire et 32 objectifs....

1 -

Etre Acteur du
Territoire

*Choisir son
développement*

2 -

Un Territoire
Vivant

*Mettre l'humain et
la nature au cœur
du projet*

3 -

Un Territoire
Attractif

*Valoriser les
ressources locales*

4 -

Un Territoire
Ouvert

*Encourager les
complémentarités
et renforcer les
échanges*

La parole est à vous ...

- Des compléments ? Des besoins de précisions ?
- Des enjeux locaux à (mieux) prendre en compte? A affiner ?

